

Le budget supplémentaire (A)

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est extrêmement direct et il appelle un chat un chat. Dans le cas qui nous occupe, je crois qu'il a vu juste et je ne pense pas que le terme qu'il a employé soit antiréglementaire.

En ce qui concerne la pertinence de ses remarques, monsieur l'Orateur—et je dis ceci parce que vous vous êtes borné à faire une simple observation au lieu de rendre une décision—nous discutons actuellement de tous les programmes de dépenses que le gouvernement veut faire approuver par le Parlement pour les raisons qu'a exposées le président du Conseil privé. Il n'y a rien, à mon avis, qui touche de plus près à cette question et à celle de savoir si nous ou le public allons l'approuver, qu'une étude des contradictions entre ce que les libéraux ont dit lorsqu'ils étaient dans l'opposition et ce qu'ils disent maintenant qu'ils forment le gouvernement. Cela se rattache absolument à la question des programmes. Les prévisions budgétaires sont le tremplin de toute politique. Si le gouvernement a gaffé et perdu toute crédibilité politique, alors je pense qu'il faut le lui dire, et sans ambages. C'est précisément ce que faisait le député de Saint-Jean-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce même rappel au Règlement, la Chambre se rappellera que lorsque j'ai mentionné la question de pertinence tout à l'heure, je l'ai fait très délicatement. Je me suis borné à faire une suggestion, en pensant que mon ami en tiendrait compte. Mais quand j'entends mon ami le député de Nepean-Carleton affirmer qu'en vertu de cette motion, nous pouvons discuter de tout ce qui a trait aux dépenses et aux politiques budgétaires du gouvernement, je me permets de lui dire qu'il n'aurait pas parlé ainsi du temps qu'il était président du Conseil privé.

Cette motion n'a pas une grande portée. Elle porte sur les modalités qui régiront l'étude des prévisions budgétaires. Elle concerne les changements que l'on va apporter en 1980 au Règlement. Je ne vois pas comment à partir de cela on peut en venir à parler de tout. Si c'est effectivement possible et si on y autorise le député de Saint-Jean-Ouest, ce que le député de Nepean-Carleton semble vouloir faire, alors cette motion vaut mieux que le débat sur l'Adresse, car elle pourrait permettre de prolonger le débat pendant deux, trois, voire cinq semaines. Tout le monde pourrait dire ce qui lui paraît critiquable dans le gouvernement.

Au départ, lorsque j'ai fait cette proposition, je l'ai fait prudemment. Je ne voulais pas faire un tas d'histoires. Votre Honneur a dit que le député de Saint-Jean-Ouest devait tenir compte des observations faites. Il n'y a pas lieu, à mon avis, de pousser la discussion pour savoir jusqu'où nous pouvons aller, et je ne veux pas non plus donner beaucoup d'importance à cette question. Toutefois, je pense que nous devrions être un tant soit peu pertinents.

M. Crosbie: Je vais m'efforcer de suivre le conseil, monsieur l'Orateur. Mes propos sont pertinents en ceci que nous discutons en ce moment d'une motion qui a trait à la façon dont nous procéderons à l'étude des crédits provisoires et du budget supplémentaire des dépenses. On nous demande d'adopter les crédits provisoires en fonction des prévisions budgétaires pour

l'année en cours tout entière dont nous sommes saisis. Je parle ici du fait que ce sont là des prévisions budgétaires dont le président du Conseil du Trésor ignore tout. Ce sont des prévisions dont lui et le ministre des Finances ont deux versions différentes. J'insiste sur ce point: qu'il y ait lieu d'étudier ces prévisions au comité ou non, ce que nous devrions en faire, tout dépend de leur exactitude. Voilà en quoi mes observations sont pertinentes. D'abord et avant tout, ces prévisions budgétaires n'en sont pas vraiment. Le gouvernement n'a pas soumis à la Chambre de véritable budget des dépenses.

Je souligne que le président du Conseil du Trésor, qui a présenté ce budget supplémentaire qu'on nous demande d'approuver par la motion, n'a pas su répondre à certaines questions qu'on lui a posées mardi dernier, 22 avril. En terminant ses observations ce jour-là, le président du Conseil du Trésor a déclaré, comme en fait foi le hansard à la page 297, que le service de la dette serait de l'ordre de 10.8 ou 10.9 milliards de dollars. Or il s'est trompé de 200 millions environ, car le lendemain, quand on lui a posé la question de nouveau en fait, on n'a pas eu à la lui poser car le budget des dépenses contenait le chiffre exact. Le président du Conseil du Trésor a dit le mercredi 23 avril, comme en fait foi la page 323 du hansard:

● (1650)

J'ai dit hier qu'en ce qui concerne le service de la dette, il est question, dans le budget, d'une somme de 10.275 milliards de dollars et les prévisions actuelles sont de 10.775 milliards.

Le lendemain, le ministre a dû rectifier ce qu'il avait dit la veille au sujet du budget qu'il avait présenté à la Chambre. Il dit maintenant que les frais de la dette s'élèvent à 10.775 milliards de dollars, et non pas à 10.8 milliards ou 10.9 milliards. La veille, le ministre ne le savait pas, et il a dû obtenir le renseignement du ministre des Finances.

Jusqu'à quel point ce budget qu'on nous demande de renvoyer au comité est-il exact? Pour la première fois à la Chambre, on nous présente un budget, alors que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ne peuvent s'entendre sur le montant total prévu. Le président du Conseil du Trésor a dit mardi que c'était 58.4 milliards. La veille, le ministre des Finances avait parlé de 60.4 milliards.

Cette différence est-elle étrangère au sujet? Ne pouvons-nous pas nous arrêter à des questions semblables quand on nous demande d'approuver des règles pour que ce budget ne revienne jamais à la Chambre? C'est certes important. Le député de Winnipeg-Nord-Centre est à la Chambre depuis les années 1940. Cela ne me fait rien qu'il soit ici depuis les années 1900. Je dis qu'il est important de discuter du budget dans cette motion.

M. Collenette: Qui êtes-vous?

M. Crosbie: Qui suis-je? Je suis le député de Saint-Jean-Ouest. Je ne suis que le petit député de Saint-Jean-Ouest et on peut me clouer le bec n'importe quand.

M. Collenette: Ce n'est pas vous qui décidez.

M. Crosbie: Vous non plus.

M. Collenette: C'est la présidence qui décide.